

Un Américain à Paris,
l'Ambassade de Thomas Jefferson
(1785-1789)

Thomas Jefferson

Un Américain à Paris,
l'Ambassade de Thomas Jefferson
(1785-1789)

Traduit de l'anglais américain
par Claire Deney

 Editions *Infirmes*

HISTOIRE infimes

Dans la même collection :

Abdelkader Chami, Mehdi Chami et Geoffroy Salé, *Les habits de mariage, Itinéraire d'un barki*, 2012.

François Guérout, *Oradour, le roman d'un procès*, 2014.

François Marlin, *Jean Zay, un républicain*, 2015.

Françoise Chapron, *Pierre Mendès France, la République en action*, 2016.

François Guérout, *L'Autre Goering*, 2017.

Remerciements :

Un grand merci tout d'abord à mon éditeur,
Vincent Dumas, pour sa réactivité, son
enthousiasme et... sa patience.

Merci à Juliane Miot, sans qui je n'aurais pas
rencontré les Éditions Infimes, et ne me serais
donc pas lancée dans cette aventure qui nous
emmène au cœur de la Révolution Française.

Merci à Claire Flüry-Hérard, grande amie, dont
les talents de traductrice juridique ont été bien
utiles à plusieurs reprises.

Et enfin, je tiens à remercier mon frère,
Benoît Deney, pour son soutien, sa relecture
précieuse, son souci du détail et sa réactivité,
même à l'autre bout du monde.

Claire Deney

L'AMBASSADE À PARIS

- 1 -

1781

Départ pour l'Europe¹

Avant que je ne quitte l'Amérique, c'est-à-dire en l'année 1781, j'avais reçu une lettre de M. de Marbois, de la légation française à Philadelphie, m'informant qu'il avait été instruit par son gouvernement d'obtenir des statistiques sur les différents États de notre Union, autant que cela leur serait utile, et cette lettre m'adressait aussi de nombreuses questions relatives à l'État de Virginie. J'avais toujours eu l'habitude, à chaque fois qu'une opportunité s'annonçait d'obtenir des renseignements sur notre pays, qui pourraient m'être utiles, que ce soit en public ou en privé, de les mettre par écrit. Ces mémorandums étaient sur des feuilles libres, ils constituaient une liasse sans ordre, et il m'était difficile d'en retrouver un en particulier quand je le désirais. J'ai pensé que cela serait une bonne occasion d'y mettre de l'ordre, ce que je fis en suivant l'ordre des requêtes de

1. Les chapitres et les titres ne sont pas de Jefferson (ndt).

M. de Marbois, afin de répondre à sa demande et de les ordonner pour mon usage personnel. Certains amis, à qui j'avais parfois transmis ces notes, m'en demandèrent des copies ; mais le volume de ces notes rendant cela trop laborieux à recopier à la main, je me proposai d'en faire imprimer quelques exemplaires, pour leur satisfaction. Cependant, on m'en demanda un prix exorbitant par rapport à l'importance du sujet. À mon arrivée à Paris, je découvris qu'il était possible d'imprimer mon ouvrage pour une somme quatre fois moindre que ce qu'on me demandait ici. Je les corrigeai et les complétois donc, et j'en fis imprimer deux cents exemplaires, avec le titre de Notes sur l'État de Virginie. J'en donnai quelques exemplaires à quelques personnes en Europe, et j'envoyai le reste à mes amis d'Amérique. Une copie européenne tomba entre les mains d'un libraire, à la mort de son propriétaire ; celui-ci se lança dans une traduction, et quand elle fut prête à imprimer, me communiqua ses intentions et le manuscrit, sans aucune autre forme de permission que celle de suggérer des corrections. Je n'avais jamais vu une si misérable tentative de traduction. Des paragraphes étaient intervertis, abrégés ou coupés, et la traduction disait souvent le contraire de l'original, enfin

c'était un amoncellement d'erreurs du début à la fin. Je corrigeai la majeure partie du manuscrit, et il fut imprimé en français sous cette forme. Un libraire londonien, voyant la traduction, me demanda la permission d'imprimer le manuscrit anglais originel. Je pensai qu'il serait bien d'accéder à cette requête, pour que le monde voie que cette œuvre n'était pas si mauvaise que la traduction française le laissait paraître. Voilà donc la vraie histoire de cette publication.

M. John Adams¹ nous rejoignit bientôt à Paris, et notre première mission fut de préparer un formulaire général à proposer aux nations disposées à négocier avec nous. Durant les discussions de paix avec le commissaire britannique David Hartley², nos membres de la Commission avaient proposé, sur une suggestion du Dr Franklin³, d'insérer un article interdisant la capture de tous les vaisseaux de commerce et de leur cargaison, vaisseaux employés seulement

1 John Adams (1735 - 1826) fut ambassadeur des USA auprès de la Grande Bretagne de 1785 à 1788. Il fut ensuite élu à la vice-présidence des États-Unis en janvier 1788 puis devint le 2^e président des États-Unis en mars 1797.

2 David Hartley (1732 - 1813) est le fils du philosophe anglais David Hartley (1705 - 1757).

3 Benjamin Franklin (1706 - 1790) est un imprimeur, éditeur, écrivain, naturaliste, inventeur et homme politique. Il est l'un des pères fondateurs des USA et l'un des signataires de la Déclaration d'Indépendance. Dès 1776 il est venu en France comme ambassadeur officieux. Du 14 septembre 1778 au 17 mai 1785 il fut ministre plénipotentiaire des USA en France. Il participa également à la rédaction de la Constitution américaine.

dans le commerce entre les nations, que ce soit par des vaisseaux armés publics ou privés de chaque belligérant, en temps de guerre. Cela avait été refusé par l'Angleterre, décision peu sage selon moi. En effet, en cas de guerre contre nous, le nombre supérieur de leurs vaisseaux de commerce la plaçait infiniment plus en danger sur l'océan que nous, et comme les faucons se concentrent là où le gibier abonde, ainsi nos corsaires prospéreraient en fonction du butin exposé à leur portée, tandis que leurs corsaires seraient moins nombreux, faute de proies à capturer.

Nous insérâmes cet article dans notre formulaire, ainsi qu'une clause contre les brutalités envers les pêcheurs, fermiers ou citoyens non armés, suivant leur occupation dans des villes non fortifiées, une clause pour le traitement humain des prisonniers de guerre, une clause pour l'abolition de la contrebande de guerre, qui expose les navires de commerce à des détentions et des mauvais traitements si ruineux et vexants ; et enfin, une clause pour le principe de liberté de navigation : « bateaux libres, marchandises libres ».

Lors d'une réunion avec le comte de Vergennes¹, nous avons pensé qu'il serait mieux de laisser au pouvoir législatif des deux parties le soin de modifier ainsi nos relations commerciales, ce qui arriverait spontanément grâce à des dispositions amicales. Sans presser qui que ce soit, nous sondâmes les ministres des différentes nations européennes présents à la Cour de Versailles, sur leurs dispositions envers les échanges commerciaux avec nous, et sur l'opportunité de les encourager grâce à la protection d'un traité.

Le vieux Frédéric de Prusse² nous rencontra avec amabilité et sans hésitation, et désigna le baron de Thulemeier³, son ministre à La Haye,

1. Charles Gravier, comte de Vergennes (1719 - 1787), diplomate et homme d'État français. Il fut secrétaire d'État des Affaires étrangères de Louis XVI du 21 juillet 1774 à sa mort. C'est lui qui fit entrer la France comme alliée des États-Unis dans la Guerre d'Indépendance américaine. Il fut l'un des signataires du traité de Paris le 3 septembre 1783 qui marque la fin de la guerre d'indépendance américaine.

2. Frédéric II de Prusse (1712 - 1786), souverain de la dynastie des Hohenzollern. Il devint roi de Prusse en 1740. Il était souverain absolu, déiste et ami de Voltaire.

3. Le Baron Friedrich Wilhelm von Thulemeier (1735 - 1811) fut le ministre des affaires étrangères de Frédéric II de Prusse.